

Exercice 1989 - Autorisation de principe accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre de l'article L 122.20 du Code des Communes

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Par délibération du 17 avril 1989, vous m'avez accordé pour la durée de mon mandat, en vertu de l'article L 122.20 du Code des Communes, les pouvoirs nécessaires pour accomplir diverses opérations de gestion courante.

Conformément à l'article L 122.21 du Code des Communes, je vous fais part des opérations effectuées au cours des mois d'octobre et de novembre.

I - Domaine Communal - Locations - Conventions - Acquisitions gratuites

- Convention de location du 14 novembre 1989 au profit des PTT (Télécommunications) pour une parcelle de terrain communal cadastrée section HZ n° 248 «Quai Veil Picard» rue du Port Citeau.

- Convention de location du 25 octobre 1989 au profit de l'Association «Le Coin de l'Amitié» - Mise à disposition temporaire gratuite d'un local 3, rue de l'École.

- Convention de location d'un terrain communal 22 Faubourg Rivotte, en date du 18 octobre 1989 au profit de la SNC BOSSONET : redevance annuelle de 1 285 F révisable tous les 3 ans.

- Convention passée le 20 octobre 1989 avec le Foyer des Jeunes Travailleurs pour l'utilisation de l'école Lanchy du 1^{er} septembre 1989 au 1^{er} septembre 1990, pour des compétitions de tennis de table.

- Convention passée le 25 octobre 1989 avec le SNB pour l'utilisation de l'école Gibelotte (préau), du 25 octobre 1989 au 31 octobre 1989 pour des séances d'initiation à la danse.

- Convention passée le 10 novembre 1989 avec «Une École pour Demain» pour l'utilisation de l'école Vieilles Perrières Malentendants, pour des stages pédagogiques du 5 septembre 1989 au 4 septembre 1990.

- Convention passée le 16 novembre 1989 avec l'Atelier Musical de Velotte pour l'utilisation du préfabriqué de l'école Velotte (bibliothèque Comité de Quartier) rue Fertet, du 27 septembre 1989 au 1^{er} septembre 1990.

- Acquisitions gratuites de terrain pour mise à l'alignement :

* copropriété «Le Garibaldi» rue Garibaldi,

* Maison Phénix, chemin de la Grange Marguet.

II - Marchés de Travaux

- Fourniture de sources lumineuses pour l'éclairage public 1989 - Montant : 186 206,75 F - Entreprise ROHL FRANCE.

- Contrat d'assurances Informatique - Bris de machine - Montant : 68 865 F - Cabinet FX JOUBERT GAN.

- Contrat d'entretien de machines à écrire IBM pour l'année 1990 - Montant : 30 554,66 F.

III - Relations Intercommunales

- Incinération des ordures ménagères des communes voisines - Avenants aux conventions existantes et nouvelles conventions avec les communes et groupements suivants :

Avanne-Aveney, Chaucenne, Chemaudin, Dannemarie-sur-Crête, Grandfontaine, Larnod, Montferrand-le-Château, Pirey, Pontarlier, Pouilley-les-Vignes, Pugey, Rancenay, Thoraise, Torpes, Velesmes-Essarts, Villers-sous-Montrond, Syndicat Intercommunal du Traitement des Ordures Ménagères de Marchaux, Syndicat Intercommunal du Traitement des Ordures Ménagères du canton d'Audeux, Syndicat Intercommunal pour l'organisation, ramassage et traitement des ordures ménagères, SIVOM de Boussières, SIVOM de Cussey-sur-l'Ognon.

IV - Frais d'actes et de contentieux

- Versement à la Société «Besançon-Expertise» d'une somme de 1 696 F pour l'expertise de 11 véhicules en fourrière.

- Versement à M. le Régisseur d'Avances et de Recettes du Tribunal de Grande Instance de Besançon d'une somme de 66 F en règlement d'une copie de procès-verbal.

V - Actions en justice

- Constitution de partie civile devant le Tribunal Correctionnel de Besançon dans une affaire d'agression dont a été victime M. BRUGNOT, agent communal titulaire.

Dont acte.